

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 6.544.272 DT, un actif net de 6.511.412 DT et une valeur liquidative de 129.379 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 29 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes:
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	4 702 261,716	8 562 592,822
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 292 829,985	2 283 917,070
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		3 128 759,099	5 722 952,545
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		280 672,632	555 723,207
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 801 868,938	2 973 580,132
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 801 815,189	2 973 298,127
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	53,749	282,005
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	40 141,435	52 292,645
TOTAL ACTIF			6 544 272,089	11 588 465,599
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	8 479,696	14 149,768
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	24 380,155	85 071,813
TOTAL PASSIF			32 859,851	99 221,581
ACTIF NET			6 511 412,238	11 489 244,018
CP1	CAPITAL	CP1	6 310 223,994	11 198 595,113
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	201 188,244	290 648,905
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLES DE LA PERIODE		255 704,443	247 833,206
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-54 516,199	42 815,699
ACTIF NET			6 511 412,238	11 489 244,018
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			6 544 272,089	11 588 465,599

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
			au	au	au	au
			31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	38 021,658	240 760,513	69 377,708	243 660,134
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	64 682,585	0,000	73 374,440
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		38 021,658	176 077,928	69 377,708	170 285,694
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	37 696,924	174 313,015	36 686,132	178 292,830
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		13 981,562	47 972,830	2 847,809	39 793,970
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DFPOT		16 588,654	46 131,318	11 278,213	51 480,338
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		7 126,708	80 208,867	22 560,110	87 018,522
REVENUS DES PLACEMENTS			75 718,582	415 073,528	106 063,840	421 952,964
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-26 349,086	-127 093,567	-40 308,568	-144 938,256
REVENU NET DES PLACEMENTS			49 369,496	287 979,961	65 755,272	277 014,708
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-8 379,206	-32 275,518	-7 642,999	-29 181,502
RESULTAT D'EXPLOITATION			40 990,290	255 704,443	58 112,273	247 833,206
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-18 001,370	-54 516,199	37 546,346	42 815,699
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			22 988,920	201 188,244	95 658,619	290 648,905
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		18 001,370	54 516,199	-37 546,346	-42 815,699
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		2 628,792	-129 695,592	-76 395,297	53 730,742
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION DE TITRES		-31 770,542	32 749,217	-32 207,478	154 544,657
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-984,508	-3 838,465	-2 533,629	-7 917,877
RESULTAT NET DE LA PERIODE			10 864,032	154 919,603	-53 024,131	448 190,728

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	10 864,032	154 919,603	-53 024,131	448 190,728
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	40 990,290	255 704,443	58 112,273	247 833,206
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	2 628,792	-129 695,592	-76 395,297	53 730,742
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-31 770,542	32 749,217	-32 207,478	154 544,657
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-984,508	-3 838,465	-2 533,629	-7 917,877
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-653 489,018	-5 132 751,383	1 585 636,564	3 778 231,057
SOUSCRIPTIONS	223 969,812	1 327 660,477	2 866 746,129	8 543 067,580
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	173 900,000	1 040 600,000	2 266 300,000	6 787 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	26 723,826	173 096,592	385 977,631	1 204 432,635
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	16 905,405	101 160,233	147 432,953	441 544,226
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	6 440,581	12 803,652	67 035,545	109 790,719
RACHATS	-877 458,830	-6 460 411,860	-1 281 109,565	-4 764 836,523
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-681 100,000	-5 045 700,000	-1 011 800,000	-3 777 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-105 704,852	-856 882,502	-173 998,250	-674 192,208
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-66 212,027	-490 509,507	-65 822,116	-245 769,295
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-24 441,951	-67 319,851	-29 489,199	-66 975,020
VARIATION DE L'ACTIF NET	-642 624,986	-4 977 831,780	1 532 612,433	4 226 421,785
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	7 154 037,224	11 489 244,018	9 956 631,585	7 262 822,233
AN4-B FIN DE PERIODE	6 511 412,238	6 511 412,238	11 489 244,018	11 489 244,018
AN5 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	55 400	90 379	77 834	60 285
AN5-B FIN DE PERIODE	50 328	50 328	90 379	90 379
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	129,134	127,122	127,921	120,474
B- FIN DE PERIODE	129,379	129,379	127,122	127,122
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,75%	1,78%	-2,48%	5,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PROSPERITY ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'actif
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 264 369,283	1 292 829,985	19,85%
ARTES	3300	21 314,312	16 051,200	0,25%
ASSAD	1447	10 748,400	10 338,815	0,16%
ATTIJ BANK	3450	124 478,420	113 843,100	1,75%
BT	2090	16 614,050	16 176,600	0,25%
CITY CARS	2210	19 823,743	16 230,240	0,25%
DELICE HOLDING	5200	88 573,189	54 173,600	0,83%
EURO-CYCLES	1500	27 572,527	28 155,000	0,43%
I.C.F	270	40 083,847	32 558,220	0,50%
MAG GEN	620	20 623,864	17 446,800	0,27%
MONOPRIX	2070	22 670,718	16 526,880	0,25%
ONE TECH HOLDING	8400	115 044,164	116 499,600	1,79%
PGH	6200	66 667,901	81 344,000	1,25%
S.A.H TUNISIE	8500	100 563,352	100 708,000	1,55%
S.A.M	4300	16 417,842	16 985,000	0,26%
SFBT	6950	104 273,845	132 460,050	2,03%
SOMOCER	17700	17 960,023	16 584,900	0,25%
SOTIPAPIER	9425	59 360,083	65 673,400	1,01%
SOTRAPIL	2800	38 377,889	32 337,200	0,50%
SOTUVER	11610	64 966,863	97 837,470	1,50%
TELNET HOLDING	4990	43 050,288	46 476,860	0,71%
TPR	24700	96 347,023	117 078,000	1,80%
UIB	3560	86 180,060	81 132,400	1,25%
UNIMED	6950	62 656,880	66 212,650	1,02%
AC1- B. Emprunts d'Etat		2 967 400,600	3 128 759,099	48,05%
BTA		2 967 400,600	3 080 463,140	47,31%
BTA 5.50% 02/2020	589	577 364,000	600 297,886	9,22%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 736,712	2,99%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	393 336,084	6,04%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 986,652	0,43%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 099,090	3,92%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	418 135,376	6,42%
BTA 6,3 MARS 2026	520	478 748,000	500 001,611	7,68%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	690 869,729	10,61%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			48 295,959	0,74%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		279 688,685	280 672,632	4,31%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2179	279 688,685	280 672,632	4,31%
Total du portefeuille titres		4 511 458,568	4 702 261,716	72,21%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2019, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2019, à 48 295,959 dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **38 021,658 Dinars** du 01/10/2019 au 31/12/2019, contre **69 377,708 Dinars** du 01/10/2018 au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des actions	-	64 682,585	-	73 374,440
Revenus des Emprunts d'Etat	38 021,658	176 077,928	69 377,708	170 285,694
Total	38 021,658	240 760,513	69 377,708	243 660,134

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **1 801 815,189 Dinars**, contre **2 973 298,127 Dinars** au 31/12/2018 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Bons du Trésor à Court Terme	905 807,287	345 335,079
Certificats de Dépôt	492 093,863	999 483,816
Autres placements (Dépôt à terme)	403 914,039	1 628 479,232
Total	1 801 815,189	2 973 298,127

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	7,66%	925	861 073,727	905 807,287	13,91%
BTC 52S-11/02/2020	7,66%	925	861 073,727	905 807,287	13,91%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt à moins d'un an				488 443,797	492 093,863	7,56%
CDP AIL 90J-02/03/2020	11,9%	AIL	1	488 443,797	492 093,863	7,56%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme				400 000,000	403 914,039	6,20%
DAT 93J-02/01/2020	8,82%	BIAT	1	200 000,000	203 556,998	3,13%
DAT 92J-24/03/2020	9,05%	BIAT	1	200 000,000	200 357,041	3,08%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à **53 ,749 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2019 au 31/12/2019 à **37 696,924 Dinars**, contre **36 686,132 Dinars** du 01/10/2018 au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des Bons du Trésor à CT	13 981,562	47 972,830	2 847,809	39 793,970
Revenus des Certificats de Dépôt	16 588,654	46 131,318	11 278,213	51 480,338
Revenus des autres placements (DAT)	7 126,708	80 208,867	22 560,110	87 018,522
Total	37 696,924	174 313,015	36 686,132	178 292,830

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2019 à **40 141,435 Dinars** contre **52 292,645 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Somme à l'encaissement / Vente de titres	40 141,435	19 917,822
Etat RS sur Bons du Trésor Assimilables	-	32 374,823
Total	40 141,435	52 292,645

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à **32 859,851 Dinars**, contre **99 221,581 Dinars** au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
PA1	Opérateurs créditeurs	8 479,696	14 149,768
PA2	Autres créditeurs divers	24 380,155	85 071,813
	Total	32 859,851	99 221,581

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2019 à **8 479,696 Dinars** contre **14 149,768 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Gestionnaire	7 827,410	13 061,324
Dépositaire	652,286	1 088,444
Total	8 479,696	14 149,768

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2019, à **24 380,155 Dinars** contre **85 071,813 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Etat, impôts et taxes	1 356,469	2 060,831
Redevance CMF	548,117	914,635
Provision pour charges diverses	6 924,568	5 804,012
Rémunération CAC	7 026,139	1 586,627
Jetons de présence	5 999,449	5 999,579
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	2 424,468	68 605,184
Total	24 380,155	85 071,813

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2019 au 31/12/2019 à **26 349,086 Dinars**, contre **40 308,568 Dinars** du 01/10/2018 au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	24 322,228	117 317,123	37 207,904	133 789,141
Rémunération du dépositaire	2 026,858	9 776,444	3 100,664	11 149,115
Total	26 349,086	127 093,567	40 308,568	144 938,256

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2019 au 31/12/2019 à **8 379,21 Dinars** contre **7 642,999 Dinars** du 01/10/2018 au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	1 703,173	8 215,186	2 605,524	9 368,656
Impôts et Taxes	189,297	1 005,343	265,159	1 018,195
Rémunération CAC	2 382,616	7 587,112	1 474,208	5 807,510
Jetons de présence	1 512,296	5 999,870	1 512,296	5 999,870
Contribution sociale de solidarité	-	200,000	-	-
Publicité et Publications	2 339,744	8 181,417	1 448,072*	5 745,465*
Diverses charges d'exploitation	252,080	1 086,590	337,740*	1 241,806*
Total	8 379,206	32 275,518	7 642,999	29 181,502

(*) Retraité pour les raisons de la comparabilité

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2019 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2019 (en nominal)

- Montant : 9 037 900,000 Dinars
- Nombre de titres : 90 379
- Nombre d'actionnaires : 165

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1 040 600,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 10 406

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 5 045 700,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 50 457

Capital au 31/12/2019

: 6 310 223,994 Dinars

- Montant en nominal : 5 032 800,000 Dinars
- Sommes non capitalisables (1) : 788 168,538 Dinars
- Sommes capitalisées (2) : 489 255,456 Dinars
- Nombres de titres : 50 328
- Nombre d'actionnaires : 99

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **788 168,538 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	1 572 739,288
1- Résultat non capitalisable de la période	- 100 784,840
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	- 129 695,592
- +/- values réalisées sur cession de titres.	32 749,217
- Frais de négociation de titres	- 3 838,465
2- Régularisation des sommes non capitalisables	- 683 785,910
- Aux émissions	173 096,592
- Aux rachats	- 856 882,502
Total sommes non capitalisables	788 168,538

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2019 à **489 255,456 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2019
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	587 955,825
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	290 648,905
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	- 389 349,274
- Aux émissions	101 160,233
- Aux rachats	- 490 509,507
Total des sommes capitalisées	489 255,456

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2018 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2019 statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 :

Résultat d'exploitation-Exercice 2018	247 833,206
Régularisation du résultat d'exploitation	42 815,699
Sommes capitalisées Exercice 2018	290 648,905

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2019 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2019
Résultat capitalisable de la période	255 704,443
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-54 516,199
Sommes Capitalisables	201 188,244

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31/12/2019	31/12/2018
• Revenus des placements	8,247	4,669
• Charges de gestion des placements	-2,525	-1,604
• Revenus net des placements	5,722	3,065
• Autres charges d'exploitation	-0,641	-0,323
• Résultat d'exploitation	5,081	2,742
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1,083	0,474
Sommes capitalisables de la période	3,998	3,216
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,083	-0,474
• Variation des +/- values potentielles/titres	-2,577	0,595
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,651	1,71
• Frais de négociation de titres	-0,076	-0,088
Résultat net de la période	3,078	4,959

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,547%	1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,393%	0,311%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	3,113%	2,645%
Actif Net Moyen (En DT)	8 215 042,062	9 368 608,053

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT a été portée de **0,30% TTC à 1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.